



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 19/09/2024

Reçu en préfecture le 19/09/2024

Publié le 19/09/2024

ID : 081-218102572-20240916-2024DEL33-AR



Date de la convocation :
10 septembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le seize septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu de la salle de la Gare sous la présidence de Monsieur David DONNEZ, Maire.

N° 24/33

Membres Présents :

David DONNEZ, Didier BUONGIORNO, Martine LASSERRE, Thierry CAYRE, Corinne PAWLACZYK, Patrick CENTELLES, Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Jean-Marc SOULAGES, Dalila GHODBANE, Bernard BENEZECH, Benoît JALBY, Franck GALINIÉ, Patricia RAINESON, Laurence GAVALDA, Béatrice FARIZON, Murielle COUPLET, Patrick SIRVEN

Membres excusés :

Camille DEMAZURE pouvoir à Didier BUONGIORNO, Emile DELPOUX pouvoir à Thierry CAYRE, Nathalie COUVREUR pouvoir à Sylvie FONTANILLES-CRESPO, Marie-Christine VABRE pouvoir à Benoît JALBY, Michel SALOMON pouvoir à Patrick CENTELLES, Georges MASSON pouvoir à Patrick SIRVEN
Vincent MARTY, Patrick MARIE excusés

Membre(s) absent(s) :

Béatrice ALAUX, Christophe TAUZIN, Marjorie MILIN, Isabelle BETTINI

Nombre de conseillers

En exercice : 29
Présents : 17
Délégation de vote : 6
Absents : 6

Secrétaire : Dalila GHODBANE

Le quorum est atteint.

Objet de la délibération

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale et contribue au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants.

**INDIVIDUALISATION
DES SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES
2024/2**

Afin de soutenir et d'aider les associations, vecteurs d'intégration, de mixité et de cohésion sociales, la ville de Saint-Juéry accorde des subventions aux associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général.

La loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 vient d'instituer le contrat d'engagement républicain des associations bénéficiant de subventions publiques.

Ce document, qui précise les engagements que prennent les associations sollicitant une subvention publique, dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression, devra être renseigné par les associations et retourné en mairie.

Votes :

Adopté à l'unanimité

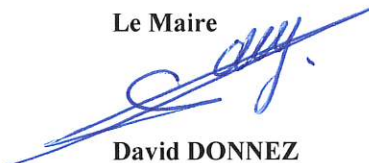
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de procéder à une individualisation des subventions exceptionnelles de fonctionnement pour 2024 pour un montant de 6 700 €

Il est proposé d'octroyer aux associations suivantes, les subventions ci-après :

Subventions exceptionnelles		
EASJ Basket	Sports et Loisirs	700 €
Dragon Boat - Fête de l'eau et de la biodiversité	Sports et Loisirs	200 €
Cercle Occitan - spectacle	Culture	2 000 €
Entente Saint-Juéry Pétanque - national féminin	Sports et Loisirs	3 000 €
SJO cyclisme - journée vélo	Sports et Loisirs	500 €
Club Canin - concours Agility	Sports et Loisirs	300 €
		6 700 €

LE CONSEIL MUNICIPAL**APRES EN AVOIR DELIBERE**

APPROUVE la proposition comme exposée ci-dessus.

Le Maire
David DONNEZ**La secrétaire de séance**
Dalila GHODBANE